



COMMUNIQUE DE PRESSE

LES CREANCIERS DU CLUB DE PARIS ANNULENT 100% DE LA DETTE DE LA SIERRA LEONE

1. Les représentants des pays créanciers du Club de Paris se sont réunis le 24 janvier 2007 et ont pris note que la Sierra Leone avait franchi le Point d'Achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE renforcée) le 15 décembre 2006. Ils ont salué la détermination de la Sierra Leone à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable.

2. Afin de contribuer à restaurer la soutenabilité de la dette de la Sierra Leone, ils ont décidé d'annuler dans un premier temps 218 millions de dollars, soit 91% du stock de la dette à fin 2006, ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Certains créanciers se sont également engagés à accorder à la Sierra Leone à titre bilatéral des allègements de dette additionnels d'un montant de 22 millions de dollars supplémentaires.

Grâce à l'allègement de dette au titre de cet accord et aux allègements de dette bilatéraux additionnels, la dette de la Sierra Leone à l'égard du Club de Paris sera totalement annulée.

3. La Sierra Leone s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant de l'annulation de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté. Les créanciers ont salué et encouragé les autorités de la Sierra Leone dans leur engagement à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs (notamment des autres pays créanciers et des créanciers commerciaux).

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de la Sierra Leone étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suisse.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants du Gouvernement du Canada, ainsi que du FMI, de l'AID et du Secrétariat de la CNUCED.

La délégation de la Sierra Leone était conduite par Monsieur John O. BENJAMIN, Ministre de l'Economie et des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Ambroise FAYOLLE, Co-Président du Club de Paris, Chef de Service à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie français.

Notes techniques

1. Les montants de stocks de dettes sont calculés en valeur actuelle nette à fin 2000.

2. Le programme économique de la Sierra Leone est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

3. La dette extérieure publique de la Sierra Leone était d'environ 1 573 millions de dollars en valeur nominale fin 2005 (source : rapports FMI et AID).

4. Les prêts de l'Union européenne administrés par l'AID sont inclus dans ce traitement.